

***Projet de mandat pour le groupe de travail interinstitutionnel sur les emplois  
dans les services à la personne.***

Les services à la personne regroupent un ensemble d'activités très diverses qui ne constituent pas un agrégat simple de secteurs d'activité, même définies au niveau le plus fin. Dès lors, le suivi statistique s'appuie sur des outils spécifiques qui, bien qu'en cours d'amélioration, rendent difficile un suivi exhaustif et régulier du secteur, notamment concernant le nombre de salariés qu'il emploie. De plus, les concepts et méthodes utilisés par les différents producteurs d'informations sur le secteur varient, ce qui rend malaisé tout diagnostic sur l'évolution des emplois.

Dans son rapport public annuel 2010, la Cour des Comptes a dès lors recommandé à l'Etat de « charger le Conseil national de l'information statistique (CNIS) de faire des propositions afin de définir une méthode stable et partagée pour améliorer la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne ». Pour faire suite à cette recommandation, le président du Cnis, Jean-Pierre Duport, a décidé, en accord avec Raoul Briet, président de la commission du Cnis « Emploi, qualifications et revenus du travail », de mettre en place un groupe de travail interinstitutionnel sous le pilotage de la Dares pour dresser un état des lieux de la connaissance de l'emploi dans ce secteur et formuler des recommandations pour utiliser au mieux les nouvelles sources d'informations disponibles.

La commission « Emploi, qualifications et revenus du travail » du Cnis, lors de sa réunion du 17 septembre 2010, acte le lancement de ce groupe de travail. Ce dernier présentera un rapport et des recommandations au cours de l'année 2011.

Le groupe de travail aura pour objectif de formuler des propositions sur les concepts, sources et méthodes à privilégier, ainsi que sur les modalités de diffusion des données à adopter, afin d'améliorer la pertinence, la cohérence et la régularité du suivi des emplois dans le secteur des services à la personne.

A cette fin, le groupe de travail dressera notamment un état des lieux détaillé des données actuellement produites afin de mesurer et d'analyser l'emploi et ses caractéristiques dans le secteur des services à la personne. Il recensera les sources et concepts utilisés, les modalités de diffusion des données et analyses. Il s'appuiera sur les évolutions en cours des sources de données pour proposer des voies d'amélioration de la connaissance des emplois du secteur, à la fois en termes de traitement des doubles comptes et d'exhaustivité du champ, et en termes de connaissance des conditions d'exercice des emplois. Il veillera à ce que ses propositions améliorent la comparabilité des données sur les emplois du secteur avec celles relatives à l'ensemble de l'économie et aux autres secteurs, ainsi que la lisibilité pour le grand public et les décideurs des informations sur les créations d'emplois et l'évolution des heures travaillées.

Le groupe de travail sera composé de représentants de l'Acoss, l'ANSP, la Dares, la DGCIS et l'Insee. Il sera piloté par la Dares.